



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL **2^E EXERCICE FINANCIER**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle triennal d'évaluation déposé le 15 septembre 2025, fut et sera utilisé pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville, situé au 260 rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale AVIS est également donné que toute personne peut déposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de ladite Loi aux motifs que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de ladite Loi.

Pour être recevable, toute demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée à la MRC ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-après mentionnée.

Madame Amélie Latendresse
Directrice générale
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, Principale
Saint-Michel, Québec
J0L 2J0

- Être transmise au moyen du formulaire prescrit par le règlement ADM-124-97 adopté par la MRC, accompagnée de la somme d'argent déterminée par ce dit règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par ladite demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce vingt-troisième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Archambault
Directrice générale &
Greffière-trésorière